

## Compte rendu Conseil municipal du 23 janvier 2014

### 1. Demande de subvention au titre des études d'aménagement touristique du Conseil Régional

Le maire expose la nécessité de repenser l'accueil touristique du Rocher Saint Michel d'Aiguilhe. Une étude doit être initiée sur la conception d'un espace virtuel, l'extension et la restructuration de l'accueil-billetterie du Rocher St Michel d'Aiguilhe. Une consultation a été engagée pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'architecte, scénographe et bureau d'étude. L'équipe Berger / Les Charrons, a été retenue.

### 2. DIA 8 chemin de la Boriette

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune, pour un terrain sis 8 chemin de la Boriette, cadastré sous le numéro 5 de la section AD.

### 3. DIA 3 résidence Beausoleil

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune, pour un terrain sis 3 résidence Beausoleil, cadastré sous le numéro 62 de la section AB.

### 4. DIA 16 chemin de Bouthezard

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune, pour un terrain sis 16 chemin de Bouthezard, cadastré sous les numéros 396 et 373 de la section AA.

### 5. Tarifs des prestations de la commune

Après avis favorable de la commission des finances, le Conseil Municipal fixe le barème des différentes prestations fournies par la commune. Ces nouveaux tarifs sont d'application immédiate sauf ceux de la cantine qui s'appliqueront à la rentrée scolaire 2014. Ces tarifs sont consultables en Mairie ou accessibles sur le site Internet de la Mairie.

### 6. Participation aux centres aérés

Cette participation est attribuée jusqu'à l'âge de 18 ans avec un maximum de **30 jours par an et par enfant.**

- **4.60 € par jour et par enfant pour les séjours avec hébergement** (camps, colonies) d'au moins 5 jours (trois jours pour les voyages scolaires)
- **3.50 € par jour et par enfant** en centre de loisirs avec repas
- **1.70 € par demi-journée par enfant** en centre de loisirs

### 7. Convention SPA

Une nouvelle convention pour l'année 2014 sera signée avec la SPA pour la stérilisation des chats errants. Le prix de l'intervention vétérinaire est de 30 € pour les mâles et 58 € pour les femelles pour les stérilisations. Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014 et porte sur un montant maximum de 450 €.

### 8 - Micro crèche – Acquisition de jeux

La municipalité a mis à disposition de l'ADMR à titre onéreux le local de la micro crèche. Le conseil propose de compléter cette installation par l'acquisition de jeux extérieurs qui seront scellés dans la cour attenante à ce local.

Le conseil donne son accord pour faire installer cet équipement et confie au même prestataire la pose des sols de sécurité en caoutchouc autour de ces jeux

#### 9- Convention ADMR

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition de l'installation bâtiments et cour à l'association adhérente à la fédération départementale ADMR.

#### Questions diverses

Parcours d'art contemporain : les amis du musée Crozatier proposent d'exposer des œuvres en extérieur. Le conseil demande des informations supplémentaires sur ce projet.

Prochain conseil le 27 février 2014